



Frais de mutation, est-ce légal?

Par **Marie**, le **25/06/2009** à **15:24**

Bonjour,

Je souhaiterai connaître si il existe une grille tarifaire pour les droit de mutation.

Je suis entrain de vendre un studio (26m²) à Paris et mon syndic (Jean XXXX S.A.) me demande, par l'intermédiaire de mon notaire, [fluo][s]558€[/s] [/fluo]au titre des honoraires de mutation.

Est-ce légal?

Dois-je les payer? Car à vrai dire je vend ce studio car j'ai du mal à joindre les 2 bouts et donc je suis revenue vivre chez mes parents.

Merci d'avance pour votre aide,

Cordialement,